

Compte rendu de la Visite sur site du 22/04/2013

M. Magagnosc, lors de notre assemblée générale, avait donné rendez-vous à deux membres de l'association pour voir in situ les problèmes de l'anse de Balaguier.

M. Magagnosc, directeur des services techniques de la mairie était accompagné, à notre grande surprise, des directeurs de la police municipale, de cinq personnes des services de mairie (GPS, allo la Seyne, du service qui s'occupe de la communication avec les affaires maritimes, des services techniques). C'est une directive de M. le maire.

Nous, M. Dombey et moi-même, avons fait une visite de l'anse, du fort de Balaguier jusqu'à la cale, visite qui a duré deux heures.

M. Dombey et moi-même, nous vous en avons fait le compte rendu ci-après.

Bonne lecture et n'hésitez pas à faire des commentaires.

Cordialement

C. Mercinier

1) Le virage du fort de Balaguier

- Le virage du musée côté Tamaris sera aménagé avec des barrières (?) dans le double but de supprimer les stationnements dangereux et de rétrécir la voie de circulation : ce qui devrait ainsi casser la vitesse des véhicules qui aborderont le reste du virage plus lentement.
- Dans sa 2^{de} partie, le trottoir restauré n'a pas la largeur réglementaire, ce qui interdit tout aménagement (bornes, barrières ...)

2) Le parking du fort

- Sur le parking du musée, la clôture végétale sera remplacée par du grillage pour éviter les intrusions (côté « Laborieux ») et donner de la visibilité à la police pendant ses rondes.
- Veolia sera contacté pour l'aménagement des édicules dont il est propriétaire à proximité du parking des vieux gréements
- Il est proposé de transporter le « Laborieux » sur le site de l'école des métiers de la mer où il pourrait être restauré ; confirmation d'un crédit substantiel alloué à ce transport

3) Le quai et le terrain annexe

La propriété en est partagée pour une petite part par la municipalité, pour le reste le terrain est national (marine ?) les grilles isolant le quai laissent penser que « les ports du Levant » se le sont attribués, créant de ce fait un troisième propriétaire : imbroglio ne laissant que peu d'espoir sur la rapidité de la restauration de ce port et de sa jetée.

Néanmoins le terre-plein pourrait être aménagé en parking à l'usage des pêcheurs et baigneurs

4) La friche des CNIM, la frange de littoral lui faisant face :

Aucune plainte déposée par les CNIM pour l'occupation de son terrain par les gens du voyage ; les occupants actuels devrait cependant partir le 4 mai

Une barrière d'enrobé à chaud empêcherait une possibilité d'occupation ultérieure.

L'éventualité d'une convention municipalité /CNIM dans l'optique de la création d'un parking semble retenir l'attention : il aurait le double avantage « d'occuper le terrain » et de mieux pénaliser les infractions de stationnement le long de la corniche

La frange de littoral est propriété d'Etat et à ce titre restera telle quelle faute d'argent

Les pierres du muret qui sont dans l'eau depuis fort longtemps, seront remises en place.

5) la cale à bateaux

Les épaves encore présentes seront enlevées courant juin ;

La restauration ou la fermeture de la cale est un problème plus général qui touche toutes les installations de ce type et doit être prochainement débattu en mairie ; il apparaît que son maintien n'est pas judicieux car les mises à l'eau nécessitent des manœuvres empiétant sur la route et il n'existe aucun emplacement de stationnement pour les remorques. La mise en place d'une chaîne a été proposée.

Nous avons remarqué que le treuil avait été tordu probablement pas un engin de terrassement pendant les travaux actuels.

6) la circulation et la sécurité

Aucun brise vitesse ne sera mis en place (il en faudrait un tous les 100 m et cela ne ralentirait pas les 2 roues et de plus ces ralentisseurs coûtent cher.)

De la même façon il impossible d'implanter des passages piétons en l'absence de voie piétonne coté terre et de trottoir.

Par contre l'installation d'une surveillance électronique est envisagée : radar ou radar pédagogique.

La demande doit être faite par notre association et le CIL Balaguier-le Manteau –Eguillette (qui, cela dit en passant, aura son assemblée générale le 1er juin, le lieu n'est pas encore arrêté.)

7) les feux

Les feux sont interdits en zone urbaine. Le directeur de la police municipale confirme que ses agents doivent les faire éteindre. Que des directives ont été données dans ce sens. Des actions seront menées encore cet été pour éviter des attroupements suspects et les feux

En ce qui concerne l'état de la plage, il est du devoir des usagers de respecter les lieux !!!!

En dehors de la saison estivale, le bord de mer est nettoyé une fois par mois

8) Les mouillages des bateaux

Ce mouillage est interdit. Les contrevenants seront verbalisés.

9) la baignade

Les piquets des anciens pontons devraient être enlevés pour sécuriser la baignade. Cependant, nous sommes en rade et la baignade est une tolérance.

10) le terrain du Cannet

Ce terrain devrait être aménagé en jardin méditerranéen

M. Magagnosc nous a bien dit qu'il nous avait entendus mais que ces propositions devront être soumises à M. le maire qui en décidera.
